

[Texte]

Mr. Mazankowski: In the case of Strathcona, it appears that all claims will be satisfied under the arrangement that has been made.

Mr. Hammond: That is right, Mr. Chairman. In the case of Strathcona, approximately \$35 million of claims have been paid since the company was placed under the control of the superintendent by the court. There are approximately \$5 million of claims still outstanding, but in respect of most of that the proper proofs of loss have not yet been submitted and claims are still in the process of being negotiated.

Mr. Mazankowski: I understand you are in the process of drafting, or have drafted, new legislation to deal with some of these problems. I understand that you are talking about the establishment of a guarantee fund. Is that going to be included in the new legislation, and when is the legislation going to be introduced?

Mr. Hammond: Mr. Chairman, we were directed last year by the previous minister to carry out studies of the insurance legislation with a view to recommending any changes that might seem desirable, with the objective of trying to prevent further failures. With that objective in mind, we did publish a type of discussion paper or discussion document which we circulated to the industry and other interested parties. Because we were dealing with very technical matters, matters relating to reinsurance and other items, it was deemed important to get industry input because anything we propose has to be practical in terms of the realities of the market.

We have received a number of briefs and submissions in response to that document. We are in the process of giving it some further thought. It appears that some further thought will need to be given to some of our original proposals in light of the comments we have received. So we are in the process of doing that now, and further discussions will be necessary with the industry.

• 2135

Also in our discussion paper, we put forward the idea of a guarantee fund. We suggested that if a guarantee fund were established, it might work in a certain way. We floated that idea but there has been no policy decision made yet as to whether or not there should be a guarantee fund.

Mr. Mazankowski: Could I ask the minister how he feels about the concept of a guarantee fund. Clearly, something like that is going to have to be put in place to protect the policyholders. If that does not work, then something else will have to be incorporated I would think.

Mr. Cosgrove: Well, obviously, Mr. Chairman, there are precedents for that, such as the CDIC, the Canada Deposit Insurance Corporation and the MIF, Mortgage Insurance Fund, of Canada Mortgage and Housing Corporation. My personal reaction is that I think it is a matter which should be investigated. As I say, I think there is precedent and, if we

[Traduction]

M. Mazankowski: Dans le cas de Strathcona, toutes les demandes de remboursement semblent avoir été réglées aux termes des arrangements conclus.

M. Hammond: Précisément, monsieur le président. Dans le cas de Strathcona, environ 35 millions de dollars de remboursement ont été effectués depuis que la compagnie a été placée sous le contrôle du surintendant par le tribunal. Il reste pour environ 5 millions de dollars de remboursement en suspens, mais, dans la plupart de ces cas, on n'a pas encore reçu de preuves de pertes suffisantes et les négociations sur le remboursement sont toujours en cours.

M. Mazankowski: Je crois comprendre que vous êtes en train de rédiger ou que vous avez déjà rédigé un nouveau projet de loi pour faire face à ces problèmes. Apparemment, vous envisagez de créer un fonds de garantie. Est-ce que cela fera partie du nouveau projet de loi? Quand celui-ci sera-t-il déposé?

M. Hammond: Monsieur le président, le précédent ministre nous avait demandé, l'année dernière, d'étudier les lois relatives aux assurances et de recommander les changements qui nous semblaient souhaitables pour essayer d'éviter de nouvelles faillites. Compte tenu de cet objectif, nous avons publié une sorte de document de discussion ou document de travail que nous avons envoyé à toutes les compagnies de ce secteur et à toutes les parties intéressées. Étant donné qu'il s'agissait de questions particulièrement techniques, de questions de réassurance, entre autres, il nous avait semblé que la participation de l'industrie était cruciale puisque nos propositions doivent, avant tout, être pratiques et tenir compte des réalités du marché.

Nous avons maintenant reçu un certain nombre de mémoires et d'exposés au sujet de ce document. C'est un problème auquel nous réfléchissons activement en ce moment et il nous reste maintenant à remettre en question nos propositions de départ à la lumière des observations que nous avons reçues. C'est donc ce que nous sommes en train de faire, mais il faudra engager d'autres discussions avec le secteur.

Dans notre document de travail, nous avons également avancé l'idée d'un fonds de garantie en proposant que si un tel fonds était créé, il pourrait fonctionner d'une certaine façon. C'est une idée que nous avons lancée, sans qu'aucune décision politique n'ait toutefois été prise sur l'éventuelle nécessité d'avoir un fonds de garantie.

M. Mazankowski: Pourrais-je demander au ministre ce qu'il pense de cette idée? Il me semble qu'un instrument de ce genre va devoir être mis en place pour protéger les assurés et si le fonctionnement n'en est pas satisfaisant, il faudra penser à quelque chose d'autre.

M. Cosgrove: Evidemment, monsieur le président, on connaît des précédents, par exemple la SADC, la Société d'assurance-dépôt du Canada, et le Fonds d'assurance hypothécaire, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. À mon avis, c'est une question qu'il conviendrait d'étudier. Comme je l'ai dit, il existe des précédents et si nous